

LES PÊCHERIES MAROCAINES, TANGER

S.A., 2 juillet 1922, p. 19 ans.

LES PÊCHERIES MAROCAINES
Pêcheries de Tanger (Juan Martin)
S.A. marocaine au capital de 3 MF.
Siège social : Tanger.

Correspondant général : Société d'études marocaines, 9, r. de Clichy, Paris
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 935)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

HERSENT (Georges), 60, r. de Londres, Paris ; pdt ;
MARCHAND (E.-J.B.), 60, r. de Londres, Paris; adm. délégué ;
MARTIN (Juan-Rodriguez), à Tanger (Maroc) ;
FLICHE (Gabriel)[Société franco-marocaine], 123, r. de Lille, Paris ;
DELCROIX (Auguste), à Nivelles (Belgique) ;
DUCORNET (Auguste), 46, r. des Petites-Écuries, Paris ;
GUEYDON DE DIVES [dir. du Crédit franco-marocain du commerce extérieur], à
Casablanca (Maroc) ;
CAMPINA (Enrique), à Tanger (Maroc) ;
SOLER (José), à Isla-Cristina (Espagne) ;
REGUERA PEREZ (Juan) à Isla-Cristina (Espagne) ;
LEBOURG (Alfonso) à Huelva (Espagne) ;
MARTIN (Juan-Cabet) à Tanger (Maroc).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BEAUJON (Armand), 6, r. Chardon-Lagache, Paris ;
CABEZA DE VACA (Miguel), à Tanger (Maroc).

Objet. — Ttes ops concernant la pêche, ainsi que l'industrie, le commerce de ses produits, sous-produits et dérivés, conserves de tte nature, etc.

Capital social. — 3 MF divisé en 6.000 act. de 500 fr., dt 1.625.000 fr. en apports, 1.375.000 fr. en espèces. .

Parts de fondateur. — 6.000.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale ; une somme nécessaire, si le conseil le juge utile, p. le paiement d'un intérêt de 7 % sur le montant libéré non amorti des actions ; s'il y a lieu, sur le solde : 10 % au conseil ; 708 % aux act. ; 20 % aux parts.

LES PÊCHERIES MAROCAINES
(Pêcheries de Tanger)
S.A. tangéroise au capital de 2,435 MF.
Siège social : Tanger.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 925)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

HERSENT (Georges), 20, av. Émile-Deschanel, Paris ; pdt ;
MALLET (Charles), 16, r. Le-Peletier, Paris ; v.-pdt ;
NOE (Samuel de), 35, r. du Parc-de-Clagny, Versailles ;
DELCROIX (Auguste), 47, r. de Liège, Paris ;
DUCORNET (Auguste), 46, r. des Petites-Écuries, Paris ;
ROMEY Y FAGES (Serafin), 30, r. Castellana, Madrid ;
MARTINEZ DE CAMPOS Y DE LA VIESCA, 15, Miguel-Angel, Madrid ;
ALBA BONIFAZ (Cesar), à Madrid ;
WATEAU (Louis), 5, r. Mesnil, Paris ;
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MAROCAINES, 60, rue de Londres, Paris [= Hersent].

COMMISSAIRES AUX COMPTES
BEAUJON (Armand), 59, r. Chardon-Lagache, Paris ;
BROUILLET (Louis), 18, r. Pasteur, Asnières.

Capital social. — 2,435 MF divisé en 4.860 act. de 500 fr., dt 1.055.000 fr. en apports, 1.375.000 fr. en espèces. Capital originaire : 3 MF ; réduit au capital actuel par l'AGE du 10 nov. 1924 en annulant 1.140 act. d'apport de 500 fr..

Parts de fondateur. — 4.860.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale ; intérêt de 7 % sur le montant libéré non amorti des actions. Sur le solde : 10 % au conseil ; 73,8 % aux act. ; 16,2 % aux parts de fondateur.
